

# LES ANNONCES



**Vous recrutez ?**

Nous mettons  
notre expertise  
à votre service



**nm media**

04 93 18 70 00  
emploi@nicematin.fr

GRUPE  
nice-matin

# LES ANNONCES LÉGALES

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,187€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 2025.

## VENTES AUX ENCHÈRES

Jean-Bernard GHRISTI  
Avocat au Barreau de Draguignan  
Pôle d'Excellence Jean-Louis  
342, Via Nova - Immeuble CapTech 83600 Fréjus  
James TURNER  
AARPI PLATON - MAGNE - TURNER  
Avocat au Barreau de Toulon  
Avocats Associés  
6, rue Molière - 83000 Toulon  
Email : contact@pmt-avocats.fr / Tél. 04 94 93 64 64 / Site internet : www.pmt-avocats.fr

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un navire de marque GUY COUACH modèle PLASCOA 19, d'une longueur de 18,80 m et d'une largeur de 5,34 m, construit en 1991, actuellement stationné sur le port de Saint-Tropez, avec tous ses accessoires, agrès, batelets, ustensiles, appareils, soutes et autres appareils.  
Mise à prix : 5.000 € (cinq mille euros)  
Visite assurée par Monsieur Régis MAURER, Huissier des Finances Publiques, sur place, le vendredi 12 septembre 2025 de 10h00 à 11h00  
L'adjudication aura lieu le vendredi 19 septembre 2025 à 9h30, aux enchères publiques, à l'audience du juge de l'exécution immobilière près le tribunal judiciaire de Draguignan, au palais de justice de ladite ville, rue Pierre Clément.  
La présente vente est poursuivie à la requête de :  
Le comptable public responsable du SGC ESTEREL, dont les locaux sont sis 92, rue de l'Estérel, CS 10111, 83608 Fréjus.  
Ayant pour avocat constitué Maître Jean-Bernard GHRISTI, avocat au barreau de Draguignan, plaident par Maître James TURNER, membre de l'AARPI PLATON-MAGNE-TURNER, avocats associés au barreau de Toulon.  
Agissant en vertu d'un jugement rendu par le tribunal judiciaire de Draguignan le 24 juin 2025, régulièrement notifié.  
Conditions pour enchérir :  
Nom du navire : TENKARRA. Propriétaire : PIPON Olivier. N° d'enregistrement : TLE10755. Port d'enregistrement : TL - TOULON. Pavillon : FR. Numéro matricule : DG547. Modèle : GUY COUACH PLASCOA 19. Type du navire : Navire à moteur. Année de construction : 1991. Longueur : 18,8 m. Largeur : 5,34 m.  
Équipé d'un premier moteur de marque DETROIT, diesel numéro de série 12VA0853341, d'une puissance de 671 KW, et d'un second moteur de marque DETROIT, diesel, numéro de série 12VA085339, d'une puissance de 671 KW, tel qu'il est désigné dans sa fiche de matricule délivrée par la DML du Var le 3 avril 2004, battant pavillon français, et dont le port d'amarrage est à Saint-Tropez (83990), ainsi que tous ses agrès, batelets ustensiles, appareils, soutes, approvisionnements et autres appareils.  
Les enchères ne seront reçues, conformément à la loi, que par le ministère d'avocats postulant près le tribunal judiciaire devant lequel la vente est poursuivie. Depuis le 01/09/2019, tout enchérisseur doit remettre préalablement, à son avocat, l'attestation prévue à l'article R 322-41-1 du code des procédures civiles d'exécution qui dispose : « Avant de porter les enchères, lorsque l'immeuble saisi est un immeuble à usage d'habitation ou un fonds de commerce d'un établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, l'avocat se fait remettre par son mandant une attestation sur l'honneur indiquant s'il s'agit d'une SCI ou d'une convention à l'une des peines mentionnées à l'article L.322-7-1 et lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle. Si le mandant est une SCI ou en SNC, en indiquant également si ses associés et mandataires sociaux font l'objet ou non d'une condamnation à l'une de ces peines. Lorsque le mandant est une personne physique l'attestation mentionne ses nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile, ainsi que, lorsqu'il est né à l'étranger, les nom et prénoms de ses parents. Lorsque le mandant est une personne morale, l'attestation mentionne sa dénomination et son numéro SIREN. S'il s'agit d'une SCI ou SNC, l'attestation mentionne également pour ses associés et mandataires sociaux, l'ensemble des informations requises, tant pour les personnes physiques que morales. L'attestation est datée et signée par le mandant. » Il devra en outre lui remettre un chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

Site internet : Les pièces afférentes à la présente procédure et notamment le cahier des conditions de vente et le procès-verbal descriptif de l'immeuble sont consultables sur le site : [pmt-avocats.fr](http://pmt-avocats.fr), site sur lequel une estimation approximative des frais et émoluments de vente peut être pratiquée.  
Enchères et mise à prix : L'adjudication aura lieu le vendredi 19 septembre 2025 à 9h30, aux enchères publiques, à l'audience du juge de l'exécution immobilière près le tribunal judiciaire de Draguignan, au Palais de Justice de ladite ville, rue Pierre Clément.  
Mise à prix : 5.000,00 € Frais et droits en sus  
Pour tous renseignements, s'adresser aux avocats du barreau de Draguignan qui ont, seuls qualité pour enchérir et pour prendre communication du cahier des conditions de la vente, le consulter au greffe du tribunal judiciaire de Draguignan, rue Pierre Clément, ou il a été déposé ou au Cabinet de M<sup>re</sup> TURNER.

Signé : James TURNER



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la modification n° 3 du plan local d'urbanisme d'Ollioules

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP 25/149 en date du 3 septembre 2025 une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Ollioules. Cette procédure a pour objet :  
- Adapter certaines dispositions réglementaires ;  
- Ajouter et modifier des Espaces Verts Protégés ;  
- Créer un sous-secteur UFI et UD0 ;  
- Ajouter une inscription graphique « enveloppe d'implantation maximale des bâtiments », au niveau du secteur d'OAP Saint-Roch ;  
- Ajouter et modifier des inscriptions graphiques relatives au projet de Technopole de la Mer ;  
- Supprimer un linéaire commercial ;  
- Mettre à jour des emplacements réservés ;  
- Modifier et ajouter un élément de patrimoine protégé ;  
- Mettre à jour l'annexe relative à la carte des voies bruyantes ;  
- Modifier l'OAP La Castellane ;  
- Ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU secteur de Campourri.

La notice de présentation, le règlement écrit, les planches graphiques, la liste des emplacements réservés, les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que les annexes du Plan Local d'Urbanisme et les avis émis sur le dossier par les personnes publiques associées sont joints au dossier d'enquête.  
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 23 septembre 2025 au 23 octobre 2025 inclus, en Mairie annexe de la commune d'Ollioules, siège de l'enquête publique (2, place Trotabas - 83190 Ollioules), du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Madame NAIN, désignée par le Tribunal Administratif de Toulon :

- par courrier, jusqu'au 23 octobre 2025 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, en mairie annexe d'Ollioules, 2, place Manus Trotabas - 83190 Ollioules.  
- par voie électronique jusqu'au 23 octobre 2025, 16h30, à l'adresse suivante : [plu@metropoletpm.fr](mailto:plu@metropoletpm.fr) en précisant en objet « modification n° 3 du PLU d'Ollioules ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

Les pièces du dossier et les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur le site internet de la commune d'Ollioules ([www.olioules.fr](http://www.olioules.fr)) et par un lien direct depuis le site internet de la Métropole ([www.metropoletpm.fr](http://www.metropoletpm.fr)) vers le site internet d'Ollioules.

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Madame Laura GANDRILLE (directrice du service urbanisme à la ville d'Ollioules, tel : 0494304136).

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en mairie annexe d'Ollioules :

- Mardi 23 septembre 2025 de 9h à 12h et de 14h à 16h30  
- Lundi 29 septembre 2025 de 9h à 12h et de 14h à 16h30

- Jeudi 9 octobre 2025 de 9h à 12h et de 14h à 16h30  
- Vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h et de 14h à 16h30

- Jeudi 23 octobre 2025 de 9h à 12h et de 14h à 16h30

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Des réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport, ses annexes et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie d'Ollioules, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la ville d'Ollioules.

Le conseil métropolitain se prononcera, après avis du Conseil Municipal de la commune, par délibération sur l'approbation de la modification du PLU d'Ollioules éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Jean-Pierre GIRAN

## AVIS D'ENQUÊTES

### OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au transfert d'office dans le domaine public d'une voie privée ouverte à la circulation publique

Par arrêté municipal n°2025/0103 en date du 17 juillet 2025, Monsieur le Maire de la commune de Vinon-sur-Verdon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public d'une voie privée ouverte à la circulation publique, l'impose des pompiers sur le territoire de la commune de Vinon-sur-Verdon.

Cette enquête publique se déroulera en mairie de Vinon-sur-Verdon, sis 66, avenue de la Libération - 83 569 Vinon-sur-Verdon pendant une durée de 16 jours consécutifs du mercredi 3 septembre 2025 à 09h00 au jeudi 18 septembre 2025 à 16h00.

Elle concerne le transfert d'office dans le domaine public de l'impose des pompiers, voie privée ouverte à la circulation publique conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du code de la voirie.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Maire de la commune a désigné Madame CANAL Sylvie en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

\* en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante (<https://www.vinon-sur-verdon.fr/habitat-et-environnement/>).

\* Sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via l'adresse internet suivante (<https://www.registre-dematerialisee.fr/6511>)

\* en version papier au siège de la commune de Vinon-sur-Verdon, à l'accueil de la mairie, sis 66, avenue de la Libération 83 560 Vinon-sur-Verdon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme au numéro de téléphone suivant : 04 92 71 73 90 et à l'adresse courriel : [ep.to.pompiers@vinon-sur-verdon.fr](mailto:ep.to.pompiers@vinon-sur-verdon.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à l'Hôtel de Ville de Vinon-sur-Verdon aux jours et heures suivants :

\* Le mercredi 03 septembre 2025 de 9h00 à 11h30 ;  
\* Le jeudi 11 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;  
\* Le jeudi 18 septembre 2025 de 13h30 à 16h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

\* De manière préférentielle sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet (<https://www.registre-dematerialisee.fr/6511>) et via de la commune de Vinon-sur-Verdon (<https://www.mairie-vinon-sur-verdon.fr/>) accessible en continu ;

\* Sur les registres papiers d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

\* Par voie postale en adressant un courrier à Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Hôtel de Ville, 66, avenue de la Libération, 83 560 Vinon-sur-Verdon (avec la mention « NE PAS OUVRIR »).

\* Par courrier électronique à l'adresse suivante : [ep.to.pompiers@vinon-sur-verdon.fr](mailto:ep.to.pompiers@vinon-sur-verdon.fr).

fr (les courriels seront publiés sur le registre dématérialisé de manière régulière).

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de la commune de Vinon-sur-Verdon dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public en Mairie de Vinon-sur-Verdon, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune ([www.vinon-sur-verdon.fr](http://www.vinon-sur-verdon.fr)), pendant un an.

| Résultats du tirage du<br>lundi 8 septembre 2025 |                         |
|--------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>LOTTO</b>                                     |                         |
| Tirage LOTO®                                     | 10 21 22 30 42 CHANCE 8 |
| Nombres de combinaisons simples gagnantes        |                         |
| 5 BONS NUMEROS + CHANCE                          | 0                       |
| 5 BONS NUMEROS                                   | 1                       |
| 4 BONS NUMEROS + CHANCE                          | 35                      |
| 4 BONS NUMEROS                                   | 359                     |
| 3 BONS NUMEROS + CHANCE                          | 1 783                   |
| 3 BONS NUMEROS                                   | 15 244                  |
| 2 BONS NUMEROS + CHANCE                          | 25 410                  |
| 2 BONS NUMEROS                                   | 219 638                 |
| 1 BON NUMERO + CHANCE                            | 324 706                 |
| 1 BON NUMERO + CHANCE                            | 2,20 €                  |

|                                                                                                                      |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| OPTION<br>2ND TIRAGE                                                                                                 |             |
| 3 7 24 31 49                                                                                                         |             |
| Nombres de combinaisons simples gagnantes                                                                            |             |
| 5 BONS NUMEROS                                                                                                       | 3           |
| 4 BONS NUMEROS                                                                                                       | 320         |
| 3 BONS NUMEROS                                                                                                       | 12 349      |
| 2 BONS NUMEROS                                                                                                       | 157 871     |
| Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €                                                                        |             |
| C 0508 4324                                                                                                          | D 5778 9427 |
| E 4168 5266                                                                                                          | F 4893 8496 |
| G 1776 6442                                                                                                          | H 3778 0186 |
| I 5969 7949                                                                                                          | J 8476 5910 |
| K 2198 7927                                                                                                          | L 8319 7369 |
| 3 485 998 106 513 jeux gagnants unitaires à ce tirage                                                                |             |
| A gagner, au tirage LOTO® du mercredi 10 septembre 2025 :                                                            |             |
| 9 000 000 €*<br>* Le gain est à verser à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la commune de Vinon-sur-Verdon. |             |

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| Résultats et Informations : |      |
| Application FDJ®            | 3256 |
| fdj.fr                      |      |

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX : PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION. RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ).

| Résultats du tirage du<br>lundi 8 septembre 2025 |                         |
|--------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>EURO DREAMS</b>                               |                         |
| 1 3 5 11 20 31 5                                 |                         |
| Nombres de combinaisons simples gagnantes        |                         |
| 6 + JOKER                                        | 2                       |
| 6                                                | 2                       |
| 5                                                | 107                     |
| 4                                                | 4 861                   |
| 3                                                | 66 164                  |
| 2                                                | 361 922                 |
| Gains par grille simple EuroDreams gagnante      |                         |
| 20 000 €                                         | par mois pendant 30 ans |
| 2 000 €                                          | par mois pendant 5 ans  |
| 102,20 €                                         |                         |
| 36,10 €                                          |                         |
| 4,90 €                                           |                         |
| 2,50 €                                           |                         |

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| Résultats et Informations : |      |
| Application FDJ®            | 3256 |
| fdj.fr                      |      |

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Seuls font foi les résultats communiqués par un correspondant de la presse ou publiés sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr). Les gains sont probables après le jour suivant le dernier tirage officiel. Voir règlement.

### PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES

Scannez le QR Code

**FACILITEZ VOUS LES FORMALITÉS !**

var-matin 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)

| Résultats des tirages du<br>lundi 8 septembre 2025 |      |
|----------------------------------------------------|------|
| <b>KENO</b>                                        |      |
| Tirage du midi                                     |      |
| 14 15 18 25 30 34 38 40 42 43                      |      |
| 46 50 53 58 61 62 64 66 67 70                      |      |
| MULTIPLIEUR X 2                                    |      |
| JOKER+ 1 451 709                                   |      |
| Tirage du soir                                     |      |
| 8 13 16 18 25 26 27 33 34 37                       |      |
| 40 41 42 47 48 52 56 57 58 62                      |      |
| MULTIPLIEUR X 2                                    |      |
| JOKER+ 3 485 998                                   |      |
| Résultats et Informations :                        |      |
| Application FDJ®                                   | 3256 |
| fdj.fr                                             |      |

Les gains sont probables après le jour suivant le dernier tirage officiel. Voir règlement.